

Bulletin de Demande d'Activation (ou de levée) des Procédures (DAP)

Épisode de pollution atmosphérique

Bulletin émis le mercredi 22 avril 2020

Niveaux de procédure

Compte tenu des niveaux de pollution atmosphérique mesurés et prévus, les dispositions de l'arrêté inter-préfectoral du **20/04/2018** devraient vous conduire à déclencher les procédures correspondant aux niveaux suivants :

Dépt.	Polluant	Niveau validé AVANT-HIER J-2	Niveau validé HIER J-1	Niveau prévu hier pour AUJOURD'HUI J	Niveau prévu AUJOURD'HUI J	Procédure à déclencher pour AUJOURD'HUI J	Niveau prévu pour DEMAIN J+1	Procédure à déclencher pour DEMAIN J+1
14	PM 10						> seuil ir	IR
27	PM 10							
50	PM 10						> seuil ir	IR
61	PM 10							
76	PM 10							

Commentaires :

Nous observons depuis hier une augmentation des concentrations de particules en suspension, surtout sur les zones côtières de la Normandie, phénomène printanier courant. Ces particules sont de petites tailles, d'origines très variées et plus ou moins lointaines. Les conditions météorologiques (flux de Nord Est et ensoleillement) favorisent la formation et le transport dans l'atmosphère de particules dites secondaires à grande échelle. On peut citer des particules liées à l'activité agricole (notamment les épandages) et à la combustion de la biomasse (brulage de déchets verts) avec une participation, en baisse en cette période de confinement, d'autres sources d'émissions (trafic, industries...).

Légende :

Polluant	PM 10	Particules en suspension
	O ₃	Ozone
	NO ₂	Dioxyde d'azote
Niveau	Néant	Pas de dépassement de seuil réglementaire
	> seuil ir	Dépassement du seuil d'Information – Recommandation
	> seuil alerte	Dépassement du seuil d'alerte
Procédure à déclencher	néant	pas de procédure à déclencher
	IR	Procédure d'Information et Recommandation
	Alerte / Alerte sur persistance	Procédure d'alerte
	Fin	Fin de procédure

NOTA : Ce bulletin n'a pas vocation à être diffusé au public

Contact : Atmo Normandie - 02 35 07 94 30 - alerte@atmonormandie.fr